

Rapport à la variation morphosyntaxique *Enquête chez les orthophonistes de France*

Louison Michel¹, et Thomas Bertin²

¹ Faculté d'orthophonie, Université de Bretagne Occidentale (UBO), France

² Laboratoire Dylis, Université de Rouen Normandie (URN), France

Résumé. L'orthophonie est une profession de santé qui prend notamment en charge les troubles du langage. Pour les identifier, des tests mesurent un « écart » à une norme psychométrique – au risque de négliger la variation intralinguistique. Cette étude évalue le rapport à la variation morphosyntaxique des orthophonistes en contexte d'évaluation du langage oral. À partir de l'épreuve d'élaboration de phrases de la CELF-5, un protocole expérimental propose à des orthophonistes de coter des énoncés, parfois non-standards, forgés par nos soins et enregistrés par un adolescent. Statistiquement, la normativité morphosyntaxique apparaît très forte. Et certains commentaires formulés par les enquêtées confirment une faible tolérance à la variation et une tendance au purisme qui sont signes de connaissances peu robustes sur les langues. Mais d'autres commentaires invitent à nuancer ce constat : certaines orthophonistes verbalisent doutes, questionnements et pistes sur la manière de prendre en compte la variation quand d'autres suggèrent que, en pratique clinique réelle, des éléments de contexte seraient pris en compte pour une évaluation moins normative.

1 Introduction

L'orthophonie est une profession de santé qui s'attache « à prévenir, à évaluer et à traiter les difficultés ou troubles du langage oral et écrit de la communication » [1]. Dans cette étude, nous nous concentrons sur l'évaluation des troubles du langage oral dans le but d'en questionner les possibles biais de normativité au plan morphosyntaxique. En effet, identifier un *trouble* du langage oral implique de repérer un *écart* par rapport à la *norme* de la langue *standard*. Ainsi, pour la langue dans laquelle s'opère l'évaluation, on cherche à repérer ce qui s'éloigne trop du standard. Or cette légitime intention doit prendre en compte une caractéristique majeure des langues bien identifiée par les linguistes [2, 3] : « la variabilité intralinguistique des productions » [4]. Afin de formuler notre objectif de recherche¹, la section 2 contextualise le problème à la croisée de deux disciplines encore trop ignorantes l'une de l'autre : l'orthophonie et la sociolinguistique. La section 3 est consacrée à la description du protocole expérimental mis en place. La section 4 présente et discute les résultats sur la base de données statistiques et de commentaires d'orthophonistes.

¹ Cette étude s'appuie sur des données extraites d'une recherche de Master (orthophonie) en cours.

2 Contextualisation et objectifs de l'étude

D'après les données issues du consensus CATALISE, le trouble développemental du langage se caractérise par des difficultés d'ordre lexical, morphosyntaxique, phonologique et/ou discursives [5]. Lors de la phase de bilan, l'orthophoniste repère de telles difficultés au moyen d'évaluations normées. En effet, l'utilisation de tests étalonnés apparaît indiquée pour mettre en évidence que « les capacités de langage sont, de façon marquée et quantifiable, inférieures au niveau escompté pour l'âge du sujet » [6]. L'orthophoniste cherche ainsi à identifier un *écart* par rapport à une *norme* psychométrique *via* des tests suivant des instructions de passation standardisées (cf. [7] cependant).

Ainsi, en pratique clinique courante, les aptitudes relevant de la composante morpho-syntaxique sont le plus souvent évaluées au moyen d'épreuves de complétion de phrases comme dans la batterie la plus diffusée en France aujourd'hui (pour des jeunes patients, dans ce domaine) : EVALO 2-6 [8]. Dans le cadre de l'évaluation d'un jeune patient, on peut proposer « *Oh, le monsieur est bien habillé, il est beau. Oh, la dame est bien habillée, elle est ...* ». Or cette modalité d'évaluation n'est pas en phase avec les recommandations, prévalant depuis une vingtaine d'années en sciences de la réadaptation et en psychologie, qui suggèrent de prendre en compte la nature complexe des interactions et de la communication en soumettant le patient à des tâches d'évaluation plus *écologiques* [9].

Dans la perspective de proposer des épreuves moins artificielles, des batteries de tests francophones, PELEA [10] ou CELF-5 [11], proposent des tâches de génération de phrases à partir d'images illustrant des scènes de la vie quotidienne qui font écho à la réalité du patient. Mais, dans une perspective de cotation, la batterie ne peut anticiper la diversité des réponses potentielles du patient. L'orthophoniste doit donc distinguer réponses valides et invalides sans recours aux instructions cadrées d'épreuves plus classiques (dans l'exemple donné précédemment, la réponse valide est *belle* et toute autre réponse est invalide).

Ces épreuves plus écologiques questionnent sur la prise en compte de la variation intralinguistique et le rapport à la norme des orthophonistes [12]. Il est alors légitime de s'interroger sur un possible « biais de normativité ». En contexte anglophone, des études ont mis en évidence les regards négatifs des orthophonistes portés sur les « non-standard dialects » [13, 14]. En contexte francophone, une étude a mis en évidence l'attitude normative d'orthophonistes vis-à-vis de la variation phonologique dans le Limousin [15]. Et, de manière plus générale, une récente enquête sur le rapport à la variation des orthophonistes en contexte réunionnais conclut à une difficulté à prendre en compte les acquis de la sociolinguistique [16]². D'ailleurs, le *Référentiel de formation du certificat de capacité d'orthophoniste* réserve à la discipline une place encore limitée [1, 23].

Ces études invitent à faire l'hypothèse d'une difficulté à reconnaître et prendre en compte la variation, reflétant une forte normativité des **orthophonistes**. C'est ce que nous cherchons à évaluer en nous concentrant sur la composante morphosyntaxique qui, à notre connaissance, n'a encore fait l'objet d'aucune étude de ce type. Par ailleurs, la variation morphosyntaxique est moins massive que les variations phonétique et lexicale – 5% de la variation en français [24 ; cf. 25 pour une discussion]. À ce titre, elle serait donc moins reconnue par les locuteurs, davantage masquée par le discours normatif [26] et, par conséquent, plus spontanément considérée comme fautive [24].

² De tels acquis sont mieux pris en compte dans le domaine du plurilinguisme [17, 18, 19, 20, 21, 22]. La nécessité de mesurer les compétences du sujet plurilingue dans toutes ses langues relève désormais d'un consensus théorico-clinique (méthode Delphi) dans la communauté orthophonique [5].

3 Protocole expérimental

Avec l'accord des éditions *Pearson France*, nous avons utilisé l'épreuve d'« élaboration de phrases » de la CELF-5 [11] choisie pour son haut niveau de liberté laissée au patient dans ses réponses et à l'orthophoniste dans sa cotation. En situation d'évaluation du langage oral, la consigne donnée au patient est « Fais une phrase à propos de chaque image avec les mots que je vais te donner ». Chaque item propose alors une image représentant une scène de la vie courante que le patient doit décrire d'une « phrase³ » prononcée **oralement**, en utilisant le mot stimulus fourni (parfois deux mots). Par exemple, à partir de l'image ci-dessous, le patient doit verbaliser une description en utilisant le mot *si* :

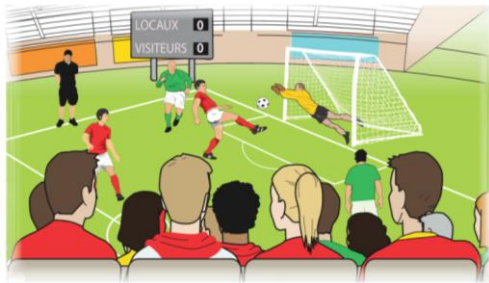


Fig. 1. Image pour l’item 14 (CELF-5)

L’orthophoniste doit alors coter la réponse selon les règles suivantes :

Tab. 1. Consignes de cotation de la CELF-5

Note 2	Une phrase complète qui utilise les mots stimuli comme demandés, doit être pragmatiquement appropriée et sémantiquement et syntaxiquement correcte. Ce doit être une phrase logique, complète, grammaticalement correcte et qui fait sens.
Note 1	Une phrase complète qui utilise les mots stimuli comme demandés, doit être pragmatiquement appropriée et comprend seulement une ou deux erreurs de syntaxe ou de sémantique. Considérer l'utilisation de vocabulaire pauvre et inapproprié comme des erreurs sémantiques.
Note 0	L'une des possibilités suivantes : (a) Une phrase complète qui ne comprend pas le stimulus demandé ou qui ne l'utilise pas de façon correcte ; (b) Une phrase incomplète ; (c) Une phrase complète qui utilise le(les) stimulus(i) mais comprend 3 ou plus erreurs syntaxiques ; (d) Une phrase complète qui est illogique et dépourvue de sens ; (e) La réponse n'a aucun lien avec l'image.

³ Tout le long de l'article, nous conservons ce terme qui sera discuté en section 4.2.

3.1 Cadre général

Nous avons proposé aux orthophonistes volontaires de coter un jeu de 12 réponses à l'épreuve d'« élaboration de phrases » de la CELF-5 correspondant aux 12 items conçus pour l'évaluation d'un patient âgé de 15 à 18 ans. Pour chaque item, l'orthophoniste disposait de l'image, du mot stimulus et d'une version audio de la phrase réponse enregistrée par un adolescent de 16 ans⁴ (cet audio pouvait être écouté plusieurs fois).

Attendu que les orthophonistes volontaires ne maîtrisaient pas forcément la CELF-5 (qui est loin d'être la batterie la plus répandue) et étant donné notre objectif de recherche centré sur la correction morphosyntaxique, nous avons simplifié le système de cotation⁵ :

Tab. 2. Consignes de cotation dans le cadre du dispositif expérimental

Note 1	Une phrase complète qui utilise les mots stimuli comme demandés, doit être pragmatiquement appropriée et sémantiquement et syntaxiquement correcte. Ce doit être une phrase logique, complète, grammaticalement correcte et qui fait sens.
Note 0	Toute autre production.

L'orthophoniste était informé qu'« un jeune homme de 16 ans [était] évalué dans le cadre d'un bilan du langage oral et de la communication à l'aide du sub-test *Élaboration de phrases* de la CELF-5 ». Pour éviter des biais, nous avons affiché un objectif de recherche qui ne mettait pas en avant la variation en restant conforme à l'esprit de l'enquête : « Notre objectif : Évaluer la fiabilité inter-juges à cette épreuve ». En début de questionnaire, nous vérifiions que le répondant était un orthophoniste exerçant en France. D'autres informations étaient recueillies que nous n'exploiterons pas dans cet article (cf. cependant la note 9, ainsi que la note 1).

Le questionnaire en ligne était hébergé par la plateforme *Lime Survey* (données anonymes seules, au sens du Règlement Général sur la Protection des Données, stockées en France le temps de l'étude pour le compte de l'Université de Bretagne occidentale).

3.2 Choix des phrases soumises à cotation

Douze phrases ont été forgées selon les critères suivants : trois relevaient du français **STANDARD** sur le plan syntaxique et ne devaient pas porter à débat ; trois étaient **INACCEPTABLES** du fait d'une construction ne relevant pas de la syntaxe du français ; six relevaient du français **NON-STANDARD** au sens où elles présentaient une construction plus ou moins condamnée par la norme académique (souvent calée sur l'écrit) mais repérée comme une variante du français. Les phrases devaient par ailleurs être correctes sur les plans sémantique et pragmatique (puisque ce n'était pas la cible) et contenir le mot stimulus.

⁴ Au studio d'enregistrement du Conservatoire de musique et d'art dramatique de Lucé (28) : lecture silencieuse de la phrase (avec l'image sous les yeux) puis lecture orale (intonation *descriptive*).

⁵ Au risque, comme nous le signale un relecteur, de « forcer » un peu l'évaluation, cf. aussi 4.2.1.

Ci-dessous, sont présentées les phrases conçues (leur conception est discutée ensuite) :

Tab. 3. Phrases soumises à cotation
(le mot stimulus de la CELF-5 est souligné ; notre cible morphosyntaxique est en gras)

13	La grand-mère travaille aussi que le grand-père, il ratisse <u>et</u> elle cueille.	INACCEPTABLE
14	<u>Si</u> le tir du joueur en rouge est puissant, il va marquer facile .	NON-STANDARD
15	Le monsieur bloque la circulation <u>parce que</u> tous des enfants arrivent.	INACCEPTABLE
16	Elles attendent devant la vitrine <u>jusqu'à</u> l'ouverture du magasin.	STANDARD
17	<u>Bien qu'</u> il fasse du skate avec des protections, le garçon a tombé et s'est blessé.	NON-STANDARD
18	Il pourra aller faire qu'est-ce qu'il veut <u>sauf s'il</u> ne finit pas ses devoirs.	NON-STANDARD
19	Le garçon <u>et</u> la fille restent contre les jambes à maman <u>parce que</u> le passage est dangereux avec les travaux.	NON-STANDARD
20	Les enfants vont rester là <u>jusqu'à</u> la fermeture du parc et <u>après</u> ils rentreront chez eux.	STANDARD
21	<u>Si le garçon</u> rattrape pas son bus, <u>alors</u> il arrivera à l'école en retard.	NON-STANDARD
22	C'est dommage qu'ils ont peu de temps <u>avant</u> la fin de la pause, <u>sinon</u> ils auraient pu acheter un dessert avec l'argent restant.	NON-STANDARD
23	La maman <u>et</u> ses enfant se demandent si c'est très mieux d'aller voir le lion <u>ou</u> l'éléphant.	INACCEPTABLE
24	<u>Bien que</u> le vêtement mauve soit plus joli, elle veut acheter l'autre car sa copine a le <u>même</u> .	STANDARD

Pour valider, autant que faire se peut, la conformité sémantique et pragmatique des phrases forgées, nous les avons soumises à six étudiantes de master 1 d'orthophonie. Leurs remarques ont permis d'améliorer sensiblement les phrases. En guise d'illustration, pour l'item 14 (Figure 1), nous avons d'abord envisagé *Si le joueur rouge marque, son équipe va **gagner facile***. Une étudiante a fait remarquer que, le score affiché étant de 0-0, un éventuel but d'avance n'impliquait pas la large victoire suggérée par *gagner facile*. Nous avons donc proposé *Si le joueur en rouge **tire fort dans le ballon**, il va **marquer facile***. Une autre étudiante a fait remarquer que, étant donné les positions des joueurs, le tir est déjà effectué, ce qui peut sembler contradictoire avec la portée de la condition. Nous avons donc proposé *Si le **tir du joueur est puissant**, il va **marquer facile***.

Les phrases STANDARD ont été forgées par nos soins. Les phrases INACCEPTABLE ont été choisies en s'appuyant sur la récente *Grande Grammaire du Français* [27] désormais *GGF* : item 13 (*GGF*, p. 1650 ex. 4e) ; item 15 (*GGF*, p. 510 ex. 18b) ; item 23 (*GGF*, p. 956 ex. 45b). Pour les phrases NON-STANDARD, nous avons puisé des idées dans [28] et [26] avec une vérification systématique dans la *GGF*. Pour éviter un biais dû aux origines géographiques des enquêtés, nous avons privilégié des variantes relevant de la variation diastratique (« sociale » au sens étroit), diaphasique (registre) ou diamésique (oral vs. écrit) au détriment de la variation diatopique (variantes « régionales » non connues de tous) :

- **Item 14** : généralisation de l’emploi adverbial d’adjectifs (cf. *il l’aime fort*). Emplois « informels » (*GGF*, p. 708 ex. 45a).
- **Item 17** : tendance à étendre l’emploi de *avoir* au passé composé (cf. *il a tombé*). Emplois « informels / non-standards » (*GGF*, p. 278 ex. 20b).
- **Item 18** : emploi de la forme *qu’est-ce que* en tête de relative sans antécédent. Usages « condamnés par la norme / non-standards » (*GGF*, p. 1524 ex. 10c)
- **Item 19** : emploi de *à* devant un nom (au lieu de *de*) pour exprimer la possession. Usages « condamnés par la norme / non-standards » (*GGF*, p. 562 ex. 85a)
- **Item 21** : omission de *ne* à l’oral (cf. *je viens pas / je mange plus*). Usages « quotidiens informels à l’oral » (*GGF*, p. 1160 ex. 38a)
- **Item 22** : emploi instable du subjonctif dans les complétives à l’oral. Usages « variables à l’oral / non-standards » (*GGF*, p. 1314 ex. 82b)

3.3 Validation des phrases et affinement du classement

Un choix comme celui opéré précédemment reste sujet à caution. Nous avons donc cherché à vérifier qu’il était « raisonnable » en questionnant 9 étudiants de master 2 d’orthophonie. Nous leur avons demandé pour chaque phrase (entendue à l’oral) : (i) est-elle conforme à la « norme » et (ii) si non, la structure en cause est-elle attestée dans certains usages ? Ici, on précisait que l’évaluation se concentrait sur la morphosyntaxe.

Les phrases STANDARD ont été globalement validées comme conformes à la norme par la grande majorité des étudiants (item 16, 6 oui ; item 20, 9 oui ; item 24, 7 oui). À l’inverse, les phrases INACCEPTABLE ont été globalement réputées non conformes à la norme (item 13, 9 non ; item 15, 8 non ; item 23, 9 non). Les étudiants ayant jugé ces trois phrases non conformes les ont également majoritairement considérées comme non attestées (item 13, 8/9 ; item 15, 8/8 ; item 23, 7/9) confirmant ainsi que, selon eux, elles sont hors de la syntaxe du français. C’est surtout pour les phrases NON-STANDARD que les réponses nous semblaient informatives :

Tab. 4. Pré-test auprès de 9 étudiants de M2 orthophonie

item	Structures NON-STANDARD	Non conformes	Attestées
14	marquer facile	7	7 / 7
17	le garçon a tombé	9	3 / 9
18	faire qu’est-ce qu’il veut	9	4 / 9
19	les jambes à maman	8	7 / 8
21	le garçon ø rattrape pas	5	5 / 5
22	dommage qu’ils ont	9	4 / 9

Comme attendu, les phrases ont été majoritairement reconnues comme non conformes à la « norme » à l’exception de la phrase 21 que près de la moitié des étudiants (4/9) classent conforme. De fait, il est cohérent de considérer l’omission du *ne* comme conforme à la norme... de l’oral [29] ! On pourrait donc admettre que cette phrase puisse, au fond, être considérée comme STANDARD. Nous verrons à la section 4 comment elle est accueillie par les enquêtés.

Parmi les cinq autres phrases, deux (items 14 et 19) sont à la fois massivement reconnues comme (i) non conformes à la norme et (ii) attestées dans l’usage. Autrement dit,

les étudiants interrogés identifient que, si de telles structures ne relèvent pas du français académique, elles sont effectivement employées (nous étiquetons NON-STANDARD⁺). Enfin, si les trois dernières phrases (items 17, 18 et 22) sont bien massivement reconnues comme non conformes à la norme, elles sont bien moins unanimement identifiées comme en usage et donc bien moins reconnues comme variantes du français standard (NON-STANDARD⁻).

Ce pré-test valide globalement les phrases élaborées et leur étiquetage. Par ailleurs, indépendamment de la tendance générale mise au jour par l’expérience, notre hypothèse était que les NON-STANDARD⁺ seraient cotées plus positivement que les NON-STANDARD⁻.

4 Résultats

Les réponses de 187 orthophonistes (OP, dans la suite) ont été recueillies. Étant donné que 95% des répondants sont des femmes (177), nous emploierons désormais le pronom féminin pour les désigner. Dans la section 4.1, nous exposons les résultats bruts que nous interprétons rapidement. Dans la section 4.2, nous revenons sur les commentaires laissés par 82 enquêtées pour mieux interpréter les statistiques.

4.1 Cotation des phrases proposées

Les résultats sont résumés dans le graphique ci-dessous :

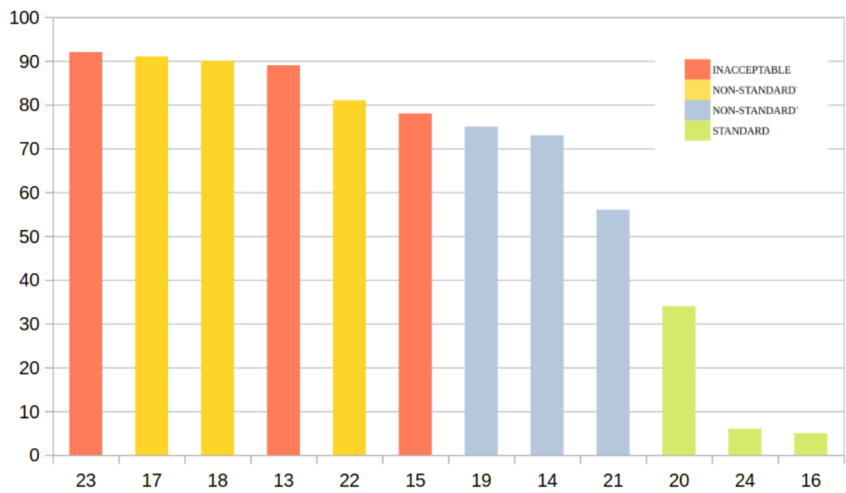


Fig. 2. Taux (en %) de notes 0 pour chaque item.

Ces résultats appellent plusieurs remarques. En termes de répartition, ils sont *globalement* conformes à notre attente : ce sont bien les phrases STANDARD qui recueillent le moins de notes 0 et viennent bien ensuite, comme attendu, les phrases NON-STANDARD⁺. Quant aux phrases INACCEPTABLE et NON-STANDARD⁻, elles recueillent bien plus de 0.

Cela dit, plusieurs éléments invitent à nuancer ce premier constat. D’abord, la phrase 20 (*Les enfants vont rester là jusqu’à la fermeture du parc et après ils rentreront chez eux*), que nous considérons comme STANDARD, est cotée 0 par 34% des enquêtées. L’usage adverbial du *après* aurait-il été jugé fautif⁶ ? Il se pourrait également que le semi-auxiliaire *vont* ait été entendu *ont*, mettant au jour une lacune dans la qualité de l’enregistrement (de

⁶ Cf. *je reste encore un peu et (??)après / ensuite je rentre*.

fait, deux répondantes – OP107 et OP148 – signalent, dans leurs commentaires, des hésitations quant à ce qui est prononcé entre *ont* et *vont*).

Ensuite, si les phrases NON-STANDARD⁻ sont effectivement plus massivement cotées 0 que les phrases NON-STANDARD⁺, leurs scores sont en fait très comparables à celles des phrases INACCEPTABLE. Les moyennes de leur scores respectifs sont même rigoureusement identiques (86% de note 0 pour NON-STANDARD⁻ comme pour INACCEPTABLE).

Enfin, si les phrases NON-STANDARD⁺ sont mieux tolérées que les NON-STANDARD⁻, elles recueillent malgré tout de nombreux 0. Les phrases 19 (« les jambes à maman ») et 14 (« marquer facile ») sont cotées 0 par respectivement 75% et 73% des enquêtées. Ce rejet apparaît massif au regard de l'usage bien attesté des structures en jeu. Quant à la phrase 21 (omission du *ne* de négation dont on rappelle qu'elle est considérée comme standard, pour ne pas dire *normale*, du point de vue de la syntaxe de l'oral ; ce que confirme d'ailleurs notre test auprès des étudiants de master 2 d'orthophonie – cf. 3.3), si elle recueille bien la plus petite quantité de 0 des phrases NON-STANDARD, elle est malgré tout cotée 0 par une majorité d'enquêtées : 56% !

Tous ces éléments convergent pour valider notre hypothèse d'une **forte normativité morphosyntaxique des orthophonistes** dont la « tolérance » à l'égard des phrases NON-STANDARD apparaît très faible en contexte d'évaluation du langage oral.

4.2 Analyse des commentaires des orthophonistes

Parmi les enquêtées, 82 (44% des enquêtées) ont laissé un commentaire. Même s'ils ne sont pas nécessairement représentatifs, l'analyse détaillée de ces commentaires nous semble à même de donner des pistes pour mieux saisir et interpréter les résultats précédents.

Signalons cependant qu'une partie (22 – soit 27% du total des commentaires) est peu informative relativement à l'objectif de recherche. Ainsi quatre commentaires sont de simples messages d'encouragement. On trouve également sept commentaires critiques sur le dispositif (par ex. sur la qualité de l'enregistrement) qui permettent de se faire une idée de ce qui a pu poser problème sur le plan expérimental (cf. *supra* les commentaires sur la phrase 20 à la section 4.1). Enfin, une dizaine de commentaires formulent un avis (entre scepticisme et enthousiasme) sur le test de la CELF-5 mis à l'essai. Un commentaire attire l'attention : il juge l'étude « pertinente » vu le manque « d'épreuves pour évaluer la morphosyntaxe » et estime « intéressant de **savoir si on cote tous pareil sur une épreuve moins guidée**⁸ qu'une tâche de complétion de phrases » (OP85).

4.2.1 Hésitations sur la consigne

D'assez nombreux commentaires (25 – soit 30%) expriment des doutes sur la consigne de cotation (que nous avons légèrement modifiée par rapport à celle de la CELF-5, cf. 3.1). Ces doutes relèvent tous du même questionnaire bien résumé par OP14 : « Il est difficile de savoir s'il faut juger uniquement la proposition construite avec le mot grammatical proposé ou l'ensemble de la production ». On trouve ici une lacune manifeste au dispositif expérimental mis en place.

Comme il est loin d'être isolé, ce dilemme interroge sur la validité des résultats. Nous attendions que les orthophonistes cotent 0 pour toute erreur qu'elle soit ou non dans la

⁷ La différence entre le taux de cotation 0 aux NON-STANDARD⁺ (69,50% en moyenne) et NON-STANDARD⁻ (89,54%) est d'ailleurs significative (p-value < 2.2e-16 ≈ 0).

⁸ Dans tous les extraits cités, les mises en gras et soulignements sont les nôtres.

portée du mot stimulus (cf. Tab. 2 qui précise que la note 0 est attribuée pour « **toute** autre production »). Certaines disent explicitement avoir – après hésitation – tranché pour cette option. C'est le cas de OP22, OP123 et OP154 qui n'attribuent d'ailleurs 1 qu'aux trois phrases STANDARD. De même, OP66 précise ne pas limiter l'évaluation à l'environnement du mot stimulus... et cote 0 toutes les phrases ! À l'inverse, plusieurs orthophonistes précisent qu'elles ont restreint le périmètre de la cotation (par ex. OP121 explique : « j'ai coté en fonction de l'emploi correct des termes entre guillemets ; en laissant de côté les autres erreurs syntaxiques présentes dans les réponses »). Ce qui pousse certaines à coter 1 toutes les phrases (OP80, OP115, OP120 ou OP121).

Cela dit, si la validité des résultats est ainsi remise en cause (puisqu'un nombre non négligeable d'enquêtées n'ont manifestement pas coté comme attendu), notre constat de « forte normativité » ne s'en trouve pas fragilisé. Bien au contraire, cela incline à penser qu'il aurait pu être encore renforcé (la restriction du périmètre d'évaluation ayant sans doute évité certaines notes nulles).

De manière plus générale, ces interrogations clairement exprimées rappellent à la fois que les répondantes se sont appropriées l'enjeu de l'enquête et que les orthophonistes portent une attention soutenue aux consignes de cotation.

4.2.2 Tendances au purisme

Le manque de tolérance mis en évidence par les résultats statistiques (cf. 4.1) inclinent à postuler un certain purisme [3] chez une bonne part des enquêtées. Si ce constat mérite d'être nuancé (cf. *infra*), plusieurs commentaires lui donnent du crédit. Ainsi, OP38 s'interroge : « le langage spontané serait-il en passe de prendre le dessus sur le langage tel qu'il est construit dans notre chère langue française ? ». Quant à OP130, elle pousse un cri du cœur *via* un facétieux (cf. l'émoticône) « mal aux oreilles ;) ». En cohérence avec ces jugements de valeur, ces deux enquêtées ne cotent 1 que les phrases STANDARD.

Le purisme est parfois exprimé de façon moins explicite mais transparaît cependant dans l'emploi de certains mots : « phrases correctes **parfaites** » (OP114) ; « beaucoup de structures syntaxiques **déformées** » (OP136) ; « ce test semble bien cibler les **difficultés de langage actuelles des ados** :) » (OP161). Il fait également surface au détour d'une concession : « faire une phrase **100% correcte** est sans doute difficile » (OP54, qui ne cote 1 que deux phrases, STANDARD, en tout).

Parfois, il n'est pas verbalisé mais semble être la seule origine possible de certains commentaires associés à des évaluations assez sévères. Ainsi, OP44 (« la cotation est plutôt **facile** »), OP84 (« ça m'a paru **évident** ») ou OP118 (« impression de **fluidité**, de **facilité** en terme de cotation ») ne cotent 1 que les phrases STANDARD.

Dans ces cas précédents (une dizaine de commentaires), le réflexe puriste n'est modulé par aucun questionnaire relatif à la variation. Cela peut sembler étonnant pour des soignantes spécialistes du langage (cf. [30] pour un constat proche concernant les enseignants du primaire). À la section 2, nous avons rappelé différents éléments qui peuvent expliquer ce constat : d'une part, une culture d'évaluation psychométrique et normée (au risque de la normativité), d'autre part, une initiation modeste à la variation en langue en formation initiale (sans doute inégale d'un Centre de formation à l'autre) et à la sociolinguistique en général [16]. On pourrait ajouter que, jusqu'à très récemment (généralisation du recrutement sur *Parcoursup* en 2021), la sélection des étudiants en orthophonie était opérée *via* un concours qui véhiculait une vision très normative de la langue et exigeait des connaissances parfois plus *encyclopédiques* (par ex. savoir

l'orthographe de mots réputés compliqués) qu'*analytiques* [31]⁹. Enfin, on peut faire l'hypothèse que ces réflexes puristes ne sont pas sans lien [33] avec les origines sociales plutôt favorisées des orthophonistes [34].

Notamment, OP183 hésite sur la manière de coter la phrase 21 (absence du *ne* de négation, qu'elle juge « de moins en moins utilisé à l'oral ») mais préfère trancher pour la norme académique (l'item est coté 0) et ignorer ses doutes (cf. 4.2.4) et ses questionnements sur la variation en langue (cf. 4.2.5).

4.2.3 Connaissances incertaines sur le fonctionnement des langues

La forte normativité mise au jour concernant la morphosyntaxe peut s'interpréter comme la preuve de connaissances incertaines sur les langues. Tout se passe comme si les orthophonistes refusaient toute légitimité à la variation intralinguistique pourtant caractéristique des langues y compris... le français [3, 30].

Certains commentaires accréditent cette interprétation en opposant (i) des erreurs relevant d'une norme idéalisée à (ii) des faits langagiers reconnus par ailleurs : « une part d'incertitude entre ce qui est **incorrect mais se dit facilement** dans des registres de langue peu élevés [...] et la **correction grammaticale pure** » (OP18) ; « difficile parfois de déterminer si on peut coter juste **une phrase avec des erreurs syntaxiques** mais que l'on peut **retrouver dans le langage courant** » (OP33) ; « J'hésite à coter faux des phrases **syntactiquement incorrectes en théorie, alors que dans le langage courant on les prononce** parfois comme telles » (OP46) ; « une négation incomplète est **fausse syntaxiquement** mais est **usuelle à l'oral** » (OP93). On le voit, certains commentaires s'accompagnent parfois de l'expression d'un doute, bien illustré par cet autre : « Beaucoup d'« **erreurs syntaxiques** » sont des **formulations qui me semblent courantes** chez certains adolescents. **Ça me fait douter** de la cotation... » (OP2). Nous revenons sur cet aspect à la section suivante.

Notons que les orthophonistes ici citées ne se montrent pas particulièrement clémentes (score moyen de 4,2) et semblent préférentiellement trancher pour la « norme académique », manifestement perçue comme l'option refuge. Une exception notable avec OP169 (« j'ai jugé **correctes** des phrases **pas vraiment académiques** mais correspondant au Français d'usage pour les générations Z et alphas ») qui valide 5 des 6 items NON-STANDARD.

4.2.4 Doutes et insécurité linguistique

Les enquêtées verbalisent donc également des doutes et des hésitations (cf. OP2 mais aussi OP18 et OP46 ci-dessus) : « Ressenti d'**incertitude** +++ » (OP133) ; « **petits doutes parfois** car certains mots peuvent faire partie du langage courant des jeunes » (OP145) ; « **il n'est pas toujours évident** de juger l'acceptabilité de l'énoncé produit par le patient » (OP167) ; « **hésitation** sur l'item de la négation 'ne pas' qui est de moins en moins utilisé à l'oral mais présent à l'écrit » (OP183, déjà citée en 4.2.2). Cela dit, ces orthophonistes n'attribuent 1 qu'à trois – et parfois seulement deux – items (presque toujours les STANDARD). De nouveau le doute ne fait pas émerger une plus grande tolérance.

⁹ En fait, notre recherche en cours (cf. note 1) met en évidence une corrélation (positive) entre l'ancienneté de la formation initiale des cliniciens et l'accroissement du niveau de normativité mesuré (tri croisé entre la variable Age et la fréquence de cotation 0 aux NON-STANDARD⁺) [32]. Un tel résultat fait écho au contraste entre la faible acceptation de la phrase 21 (absence de *ne*) par nos enquêtées (56% de notes nulles) et la tolérance que lui accordent les (jeunes) étudiants de M2 (cf. Section 3.3 et Tab 4).

Cette attitude pourrait être l'indice d'une certaine insécurité linguistique [2, 35], pas forcément si étonnante de la part de professionnelles du langage [30, 36]. Elle transparaît dans des commentaires manifestant une peur de l'erreur (dans la cotation) : « j'espère ne pas **m'être trompée** » (OP83) ; « J'ai eu **des doutes** sur des tournures qui pourraient être localement acceptables, j'aimerais **avoir la correction** » (OP176). OP31 semble même vouloir justifier une clémence coupable pour la phrase 21 (absence de *ne*, seule phrase NON-STANDARD qu'elle valide) : « On évalue bien du LO [langue orale] ? Donc l'absence de négation (ne) est classique pour moi ! ».

Ce dernier commentaire peut laisser penser que cette insécurité est d'autant plus forte qu'il s'agit de répondre à une enquête conduite par des chercheurs, perçus comme des spécialistes qui « savent ». Peut-être est-ce également ainsi qu'il faut comprendre ce que nous dit OP70 : « Je n'aurai pas été aussi sévère [elle n'attribue que trois notes 1] avec les enfants que je suis en rééducation en me disant que ça va c'est globalement bien construit. Mais j'ai conscience qu'il faille être intransigeant dans les bilans ».

Nous avons cherché à « écologiser » le dispositif expérimental mais cette remarque montre que nous avons partiellement échoué puisque certaines orthophonistes ignorent leur expertise clinique pour adopter une « intransigeance », peut-être plus réconfortante ou valorisante. C'est un indice que la forte normativité mise au jour n'est pas forcément celle de la pratique clinique de tous les jours.

4.2.5 Questionnements sur la variation

Beaucoup des commentaires évoqués aux sections précédentes (y compris en 4.2.2) laissent en fait entrevoir la problématique de la variation (par ex. « courant chez certains adolescents » OP2 ; « absence de négation » classique à l'oral pour OP31 ; « Français d'usage pour les générations Z et alphas » OP169). Mais c'est dans les commentaires rapportés dans cette section qu'elle est abordée de façon plus explicite ou plus réflexive.

Dans certains cas, on réfère directement à des enjeux de variation sans réellement les prendre en compte (« prise en compte de **particularités régionales** (les jambes à maman = courant en Alsace par exemple), du **langage des adolescents** et des **variations** qui tendent à s'ancrer dans le langage courant (facile/facilement) » OP45 qui cote finalement 0 tous les phrases NON-STANDARD), malgré des interrogations explicites (« Certaines expressions ne paraissent pas justes, mais pourraient **relever d'un régionalisme : comment coter ?** » OP47 qui n'attribue que trois notes 1...).

Dans d'autres, un point de variation spécifique est clairement questionné et « justifie » une note 1 à l'item NON-STANDARD considéré (cf. OP31 en section 4.2.4) : « Je me **questionne sur l'évolution de la langue** ; notamment autour du « ne » dans la locution ne pas qui a tendance à disparaître dans l'usage. Devons-nous toujours considérer cet item comme échoué ? » (OP127) ; « **Comment** tenir compte **du langage 'jeune'** ? Ex : j'ai coté bon la phrase 'il va marquer facile' car c'est une tournure employée par les jeunes couramment bien qu'incorrect grammaticalement » (OP158 – on retrouve l'opposition 'emploi courant' vs. 'in correction grammaticale' évoquée en 4.2.3).

Pour certaines, la question de la variation repose celle de la consigne. Il faut s'entendre sur ce qui est acceptable ou non (rappelons que notre objectif d'enquête affiché était « Évaluer la fiabilité inter-juges ») et donc potentiellement prendre en compte la variation : « Il m'a semblé qu'il **manquait un point de repère sur les consignes et des exemples de réponses admises ou non à l'oral** » (OP93) ; « ce n'est pas évident à coder, parce qu'il y a beaucoup de tournures qui restent acceptables à l'oral [...] Je sais qu'en Belgique, avoir facile est toléré, donc j'avoue que selon la région, j'aurais noté différemment. Même choses pour les négations non prononcées à l'oral [...] **J'espère que c'est précisé dans le**

fascicule du test » (OP180) ; « La cotation est assez évidente quand il y a une erreur syntaxique notoire. En revanche, lorsque l'erreur porte sur une tournure propre à l'usage oral actuel (comme 'marquer facile' ou 'il rattrape pas'), **la cotation nécessiterait quelques exemples de tournures acceptables ou non** » (OP74). Ces demandes légitimes sont en fait en partie anticipées par la CELF-5 qui précise dans les consignes générales (à la section « Langues régionales », p. 22) que, pour l'épreuve *Élaboration de phrases*, le praticien doit prendre en compte la variation en notant les réponses du sujet qui en relèveraient et, grâce à sa connaissance du milieu familial, déterminera si la réponse est appropriée. De telles consignes font écho au DSM-5 qui envisage les « variations normales du langage » et invite « le clinicien à [tenir] compte de facteurs géographiques, sociaux, ethniques et culturels dans sa démarche d'évaluation » [6]. Si ce cadrage a le mérite de prendre en compte la variation, il reste complexe à respecter.

Certains commentaires proposent des pistes pour mieux prendre en compte la variation et remettent en cause une cotation trop tranchée : « Il est difficile de demander à un jeune de parler comme un académicien (même aux adultes d'ailleurs), je m'interroge plus sur : **'le langage est-il fonctionnel ?'**, voilà pourquoi je n'ai pas toujours été catégorique sur les 0 et 1 » (OP87) ; « pour ces productions c'est beaucoup plus une **analyse qualitative** des types d'erreurs qui seraient pertinente qu'un score en 1 ou 0 » (OP94) ; « certaines tournures peuvent être correctes selon les populations/régions ('à maman'). Peut-être que certaines tournures ne sont pas pathologiques, mais tout de même erronées. Elles sont à mettre sur un **spectre des compétences langagières** entre 'pathologiques', 'erronées', 'familier', 'français courant', 'français soutenu' » (OP128). Cette perspective fonctionnelle s'invite effectivement en orthophonie [7] où l'on parle désormais de prises en soin écologiques [9] et d'évaluation dynamique [37, 38]. De ce point de vue, le terme *phrase* utilisé pour désigner les productions des patients constitue peut-être un piège en véhiculant l'image de « structures hors emploi » [39], décontextualisées. Il y aurait lieu de rappeler que, en conditions réelles de production de discours (ce que des modalités d'évaluation écologique cherchent à approcher), on produit des *énoncés*, forcément situés (notamment socialement et culturellement), « selon l'infinie variété des contextes particuliers » [39] (cf. également [40] pour une réflexion sur la prise en compte de l'énonciation – à l'écrit – dans la prise en soin orthophonique).

Pour finir, laissons la parole à OP75 (qui cote 1 toutes les phrases NON-STANDARD) :

Cette étude est très intéressante si l'on place du point de vue de la norme et des possibles variations (notamment variations régionales [...]). Il est en effet important de prendre en compte ces possibles variations. Pour chaque réponse cotée négativement, ou pour chaque doute, il me semble important d'interroger l'entourage (patient.es, parents le cas échéant...). C'est un travail intéressant qui ouvre bien des perspectives sur les variations linguistiques et leur prise en compte en orthophonie.

5 Conclusion

Cette étude visait à évaluer le rapport à la variation morphosyntaxique des orthophonistes en contexte d'évaluation du langage oral. Les statistiques fournies en 4.1 attestent d'une forte normativité en décalage avec ce qu'on pourrait attendre de soignants spécialistes de la parole et du langage. L'analyse des commentaires (4.2) confirme d'ailleurs une certaine tendance au purisme et des connaissances sur la langue pas toujours très assurées.

Cependant, d'autres commentaires conduisent à nuancer ces constats. D'abord, même si elles ne savent pas toujours comment la prendre en compte, les orthophonistes ne sont pas sourdes à la variation morphosyntaxique : elles manifestent notamment des doutes sur la manière de coter certains phrases non-standards. Ensuite, certaines formulent des questions

et des pistes qui témoignent du souci de prendre en compte les phénomènes de variation. Enfin, plusieurs commentaires laissent penser que les résultats auraient été sensiblement différents en contexte clinique *réel* et que notre protocole a tout simplement des limites. Dès lors, trois pistes se dégagent pour poursuivre la recherche.

Premièrement, il faudrait affiner l'évaluation de cette normativité morphosyntaxique. Nous prévoyons de le faire en dégageant d'éventuelles corrélations avec les variables socio-démographiques [32]. Mais, dans une autre étude, on pourrait aussi, selon une approche rétrospective plus respectueuse des pratiques cliniques, analyser un corpus de bilans du langage oral.

Deuxièmement, il faudrait interroger les critères d'évaluation du langage oral dans une perspective explicitement variationniste (les consignes de la CELF-5 ou du DSM, pertinentes en soi, sont peut-être trop générales pour être opérationnelles).

Troisièmement, il faudrait réfléchir à la façon de faire place à la variation dans la formation des orthophonistes sur les questions de langage en général et d'évaluation du langage oral en particulier. Un dispositif expérimental comparable à celui utilisé dans cette étude pourrait servir de point de départ à des modules de formation. Il ne s'agirait plus seulement de mettre en évidence la normativité (morphosyntaxique, en l'occurrence) mais d'engager les orthophonistes à déconstruire les représentations qui la façonnent, en confrontant les citations proposées par chacun et en s'appuyant sur les travaux décrivant le français parlé [29] dans toute sa diversité [3, 27].

Références

1. Bulletin officiel n°32 du 5 septembre 2013, Annexe 1 – Certificat de capacité d'orthophoniste ; Annexe 3 – Référentiel de formation (2013).
2. W. Labov, *Sociolinguistic Patterns* (Univ. of Pennsylvania Press, 1973).
3. F. Gadet, *La variation sociale en français* (Ophrys, 2007).
4. F. Gadet, *Variation. Langage et société* **HS1** (2021). [10.3917/lhs.hs01.0332](https://doi.org/10.3917/lhs.hs01.0332)
5. D. V. M. Bishop *et al.* & the CATALISE- 2 consortium. Phase 2 of CATALISE : A multinational and multidisciplinary Delphi consensus study of problems with language development: Terminology. *Journal of Child Psychology and Psychiatry* **58**, 10 (2017). <https://doi.org/10.1111/jcpp.12721>
6. M.-A. Crocq, J.-D. Guelfi (avec American psychiatric association), *DSM-5 : Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (Elsevier Masson, 2015).
7. A. Devevey, L. Kunz, *Les troubles spécifiques du langage : pathologies ou variations ?* (De Boeck-Solal, 2013).
8. F. Coquet, P. Ferrand, J. Roustit, *EVALO 2-6* (Ortho-Editions, 2009).
9. A. Sylvestre, C. Cronk, D. St-Cyr Tribble, H. Payette, Vers un modèle écologique de l'intervention orthophonique auprès des enfants. *Journal of Speech-Language pathology and Audiology* **26**, 4 (2002).
10. C. Boutard, A. Guillon, *PELEA* (Ortho-Editions, 2010).
11. E. Wiig, E. Semel, W. A. Secord, *CELF 5 - Batterie d'évaluation des fonctions langagières et de communication*. (Pearson Clinical & Talent Assessment, 2019).
12. O. Jauer-Niworowska, Rozważania nad normą w logopedii. *Logopedia Silesiana* **11**, 2 (2023). [10.31261/LOGOPEDIASILESIANA.2022.11.02.01](https://doi.org/10.31261/LOGOPEDIASILESIANA.2022.11.02.01)

13. E. L. Clark, C. Easton, S. Verdon, The impact of linguistic bias upon speech-language pathologists' attitudes towards non-standard dialects of English. *Clinical Linguistics & Phonetics*, **35**, 6 (2021). [10.1080/02699206.2020.1803405](https://doi.org/10.1080/02699206.2020.1803405)
14. C. Easton, S. Verdon, The Influence of Linguistic Bias Upon Speech-Language Pathologists' Attitudes Toward Clinical Scenarios Involving Nonstandard Dialects of English. *Am J Speech Lang Pathol* **30**, 5 (2021). [10.1044/2021_AJSLP-20-00382](https://doi.org/10.1044/2021_AJSLP-20-00382)
15. A.-S. Joyeux, M. Vergez-Couret, Les variations phonologiques du français parlé dans l'espace linguistique du Limousin : analyse des représentations chez sept orthophonistes. *SHS Web of Conf.* **191**, 13005 (2024). [10.1051/shsconf/202419113005](https://doi.org/10.1051/shsconf/202419113005)
16. A. Noël, De la norme à la variation : quand la sociolinguistique rencontre l'orthophonie. In S. Wharton *et al.*, *La Sociolinguistique, à quoi ça sert ?* (Presses Universitaires de Provence, 2024).
17. M.-A. Akinci, Orthophonie, bilinguisme et immigration : Le cas des enfants bilingues franco-turcs en France. In E. Lederlé (eds), *Le Trouble Du Langage Écrit : Regards Croisés* (Ortho-édition, 2011).
18. I. Boudart, Bilan orthophonique : Quand plusieurs langues s'invitent. In *Emmêler & démêler la parole* (Presses universitaires de Franche-Comté, 2018).
19. S. Dufeutrelle, L'accueil du multilinguisme en orthophonie : un carrefour transculturel complexe. *L'Autre* **22**. (2021) [10.3917/lautr.064.0081](https://doi.org/10.3917/lautr.064.0081)
20. P. Anthéunis, Accueillir la diversité culturelle et linguistique pour optimiser la relation de soin en orthophonie. *Rééducation orthophonique* **293-294** (2023).
21. K. Skoruppa, *La prise en soins des enfants bilingues en orthophonie* (De Boeck Supérieur, 2025).
22. M. Gonzalez, E. Lucchini, Recourir à la biographie langagière pour la prise en soin orthophonique du patient plurilingue : étude exploratoire. Mémoire de Master d'Orthophonie de l'Université de Bretagne Occidentale (2025).
23. Journal officiel de la République française, n°**61** du 12 mars 2026, Arrêté du 11 mars 2026 relatif au régime des études menant à la profession d'orthophoniste (2026).
24. H. Blondeau, G. Ledegen, Les francophonies et la variation, *Cahiers internationaux de sociolinguistique* **18**, 1 (2021). [10.3917/cisl.2101.0009](https://doi.org/10.3917/cisl.2101.0009)
25. F. Gadet, La variation, plus qu'une écume. *Langue française* **115** (1997). [10.3406/lfr.1997.6218](https://doi.org/10.3406/lfr.1997.6218)
26. G. Corminboeuf, La variation syntaxique : à la recherche de la pertinence oppositive. *Linx* **87** (2024). [10.4000/12zrk](https://doi.org/10.4000/12zrk)
27. A. Abeillé, D. Godard, A. Delaveau, A. Gautier A (eds), *La Grande Grammaire du Français* (Actes Sud & Imprimerie nationale éditions, 2021).
28. C. Blanche-Benveniste, La notion de variation syntaxique dans la langue parlée. *Langue française* **115** (1997). [10.3406/lfr.1997.6219](https://doi.org/10.3406/lfr.1997.6219)
29. C. Blanche-Benveniste, F. Sabio, *Approches de la langue parlée en français*. Nouvelle édition actualisée et révisée (Ophrys, 2023).
30. V. Lecomte, Le statut de la variation à l'école élémentaire – Analyse des représentations d'enseignants de la Grande section au CM2. Thèse de l'Université de Cergy-Pontoise (2017).
31. C. Le Bellec, F. Saez, *Maîtriser la grammaire et l'orthographe* (Elsevier, 2009).

32. L. Michel, Étude du rapport à la norme syntaxique des orthophonistes en contexte d'évaluation normée du langage oral (titre provisoire). Mémoire de Master d'Orthophonie de l'Université de Bretagne Occidentale (à paraître).
33. A. Nardy A, Acquisition des variables sociolinguistiques entre 2 et 6 ans : facteurs sociologiques et influences des interactions au sein du réseau social. Thèse de l'Université Stendhal – Grenoble III (2008).
34. H. Bretin, Qui choisit le métier d'orthophoniste ? In L. Tain, Le Métier d'orthophoniste. Langage, Genre et Profession (Presses de l'EHESP, 2016).
35. H. Boyer, Représentation. Langage et société **HS1** (2021). [10.3917/ls.hs01.0302](https://doi.org/10.3917/ls.hs01.0302)
36. G. Ledegen, Le bon français. Les étudiants et la norme linguistique. (L'Harmattan, 2000)
37. H. Delage, P. Prat, M. Kehoe, Évaluation dynamique en orthophonie / logopédie. Glossa **131** (2021). [10.61989/cdz05v79](https://doi.org/10.61989/cdz05v79)
38. N. Hasson, B. Dodd, N. Botting, Dynamic Assessment of Sentence Structure (DASS): design and evaluation of a novel procedure for the assessment of syntax in children with language impairments. Intl J Lang & Comm Disor. **47**, 3 (2012) [10.1111/j.1460-6984.2011.00108.x](https://doi.org/10.1111/j.1460-6984.2011.00108.x)
39. D. Maingueneau, Les termes clés de l'analyse du discours (Seuil, 1996 / 2009).
40. M. Deglane, Soigner l'énonciation écrite – État des lieux des pratiques orthophoniques. Mémoire de Master d'orthophonie (Université de Montpellier)